

Programme formation continue des avocats

Décembre 2025

Thème : Investissement familial

Date : Mardi 9 décembre 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Attirer l'attention sur les points de requalification retenue par la jurisprudence
- SCI et investissement familial = une fausse bonne idée ?
- Connaître les différentes étapes de constitution d'un patrimoine familial (couple puis transmission aux enfants)

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- 1- Traitement de l'immobilier de jouissance
- 2- Le traitement de l'immobilier locatif
- 3- L'immobilier familial dans un but d'anticipation de la transmission

➤ Moyens pédagogiques :

Support de présentation

➤ Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Frédéric GUILGUET, Avocat à la Cour - interventions régulières chez Dalloz Lefebvre

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.